



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Communiqué de presse

Le 4 janvier 2012

Fiscalité « anti-délocalisation » et TVA « sociale » : frénésie fiscale électorale et injustice fiscale au programme ?

A l'instar de la « réforme » de la fiscalité du patrimoine de juin 2011, décidée brutalement et votée précipitamment, la fiscalité dite « anti-délocalisation » est subitement érigée en priorité absolue.

Le débat sur la TVA dite « sociale » a beau battre son plein, il y a en réalité peu de chances pour que le dispositif de TVA dite « sociale » s'applique dans sa globalité, c'est-à-dire comme une opération constituant à baisser les cotisations sociales patronales et à augmenter la TVA. En effet, les déclarations gouvernementales montrent qu'on s'oriente plutôt vers un dispositif mixant plusieurs éléments en fonction de plusieurs objectifs. Mais ceux-ci sont contrariés tout à la fois par la réalité économique et par les objectifs contradictoires de cette réforme.

Si le concept de « fiscalité anti-délocalisation » avancée par l'UMP en novembre 2011 vise surtout à réduire le coût du travail en baissant les cotisations sociales patronales, il ne fait pas de la TVA le seul instrument de financement d'une telle baisse. La contribution sociale généralisée (CSG) et d'autres impôts pourraient être revalorisés. Manifestement, le « paquet fiscal » de 2012 sera donc plus complexe qu'une simple TVA « sociale ».

Objectifs affichés contre réalité sociale et économique : le point sur les enjeux

<i>L'approche gouvernementale</i>	<i>Des réponses très concrètes</i>
<i>1er objectif affiché : réduire les charges pesant sur le travail pour améliorer la compétitivité des entreprises</i>	
Les « charges » qui pèsent sur le travail sont très élevées et pénaliseraient les entreprises et les salariés. Il faudrait donc les alléger pour soulager les entreprises voire même les salariés et de leur donner des marges de manœuvre financières.	En réalité, ces « charges » sont des cotisations qui constituent un élément de la rémunération dont la part globale (salaires nets et cotisations sociales) dans la richesse nationale se situe à un niveau historiquement bas. Le coût global du travail n'est pas plus élevé en France qu'en Allemagne ou en Grande Bretagne : si les « charges sociales » y sont plus élevées (et par conséquent que le salaire net y est moins élevé), c'est que la sécurité sociale y est développée. Dans d'autres pays, les charges sociales sont moins importantes mais le coût du travail est au moins aussi élevé et le coût des systèmes privés, ou de branche, pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages.
<i>2ème objectif : favoriser les exportations et lutter contre les délocalisations</i>	
Cet objectif rejoint le précédent mais constitue un élément fort du discours gouvernemental. En réduisant les cotisations sociales patronales, donc le coût du travail, les partisans de cette fiscalité dite « anti-délocalisation » censée rendre les entreprises françaises plus compétitives avancent qu'une baisse du coût du travail accompagnée d'une hausse simultanée de la taxation des importations permettrait de protéger les entreprises françaises.	Une baisse de quelques points des cotisations sociales patronales (une baisse de 4 points représente par exemple une hausse de 3 points du taux normal de TVA) ne permet pas un alignement sur le coût du travail des pays émergents. Cet argument oublie que la compétitivité dite « hors coût » est essentielle : la qualification, la productivité et l'innovation par exemple sont économiquement bien plus efficaces qu'une baisse des cotisations sociales.

3ème objectif affiché : ne pas dégrader le pouvoir d'achat, voire augmenter le salaire net

<p>Une telle hausse pourrait passer par une baisse des cotisations salariales : en effet, si une baisse des cotisations patronales se traduit par une baisse concomitante du coût du travail, une baisse des cotisations salariales se traduit par une hausse du salaire net. C'était le sens de la proposition dite « TVA pouvoir d'achat » (2007), à l'époque non retenue par l'UMP, du député Jérôme Chertier.</p>	<p>A défaut d'avoir donné au cours de ces dernières années les coups de pouce espérés en matière de revalorisation du SMIC ou à défaut d'avoir ne serait-ce que suivi l'inflation en matière de point d'indice pour les fonctionnaires, le gouvernement espère pouvoir afficher une légère hausse du salaire net en abaissant les cotisations sociales salariales.</p> <p>Mais cette hausse serait artificielle et même en réalité nulle si les ménages devaient simultanément supporter la hausse d'autres prélèvements tels la TVA et/ou la CSG. Cette réforme ne serait qu'un tour de passe passe budgétaire. De fait, alléger certains prélèvements pour en alourdir d'autres supportés par les mêmes catégories de contribuables (dans le cas d'une hausse de la CSG par exemple) et/ou supportés par les ménages en lieu et place des entreprises (dans le cas de la TVA) n'a rien d'une réforme et risque même d'aggraver l'injustice fiscale et sociale.</p>
---	--

4ème objectif affiché : élargir l'assiette du financement de la sécurité sociale

<p>Baisser les cotisations sociales ne serait pas le seul objectif : il faudrait également élargir l'assiette du financement de la sécurité sociale en faisant appel à d'autres prélèvements.</p>	<p>Élargir l'assiette est nécessaire mais il existe d'autres réformes possibles permettant d'éviter un tel transfert sur les ménages : en créant une contribution sociale sur la richesse créée par les entreprises (c'est-à-dire sur le chiffre d'affaires diminué des consommations de matières premières et des amortissements par exemple) permettrait d'élargir l'assiette du financement sans le transférer brutalement sur les ménages.</p>
---	--

Encore une « réforme » électoraliste ?

Après avoir précipitamment supprimé l'encombrant bouclier fiscal, non sans avoir allégé considérablement l'impôt de solidarité sur la fortune au passage, Nicolas Sarkozy et le gouvernement semblent à nouveau vouloir mener, à marche forcée, une réforme fiscale d'importance qui touche à la structure fiscal-social des recettes publiques.

La « TVA sociale » est actuellement montée en épingle, il y a fort à parier que la stratégie gouvernementale, manifestement très « politique », se traduira *in fine* par des annonces qui se voudront apparemment plus modérées, et sans doute moins simplistes (à moins d'assumer une hausse générale de la TVA), mais dont l'orientation globale devrait répondre selon toute probabilité aux préceptes (pourtant dépassés par les événements) que les néolibéraux portent de très longue date et ce bien avant la crise : hausse des prélèvements proportionnels (notamment les impôts sur la consommation), obsession de la baisse du coût du travail...

Il sera difficile pour le gouvernement de prétendre vouloir tout à la fois baisser le coût du travail, lutter efficacement contre les délocalisations, augmenter le pouvoir d'achat et financer la sécurité sociale. Le risque est au final de n'atteindre aucun de ces objectifs et de ne pas avoir résolu l'un des grands enjeux que les réformes fiscales de ces dernières années ont largement occulté : rétablir davantage une justice fiscale et sociale décidément bien mal en point.

Suivez le débat sur notre blog : www.blogfiscal.fr